

## Le Transport Scolaire de l'École Maternelle et Élémentaire Intercommunale « *La Mare Autour* »

Le Transport Scolaire est organisé et subventionné par La Région Normandie depuis le 01 septembre 2017. Cette dernière délègue la gestion de ce service à la Communauté de Commune Lieuvain Pays d'Auge (Cf. l'annexe des horaires). Une accompagnatrice est employée par la CCLPA pour accompagner les élèves maternelles le matin et le soir. La carte de car pour les Maternelles et les Élémentaires est de 15 € par élèves. La Commune de Boissy Lamberville rembourse les Familles qui résident sur son territoire (en faire la demande auprès de la Mairie).

### ORGANIGRAMME du Service Transport Scolaire

